

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

VIGILANCE METEO ORANGE

VENTS VIOLENTS

Destinataires :

Institutionnels : COZ – SP Bayonne – SP Oloron – DD-ARS – CODIS – Conseil Départemental – DGAPID – DDPP – DDCS – DDSP – DSDEN - CORG – DDTM – DDTM opérationnel – Météo France – Base hélico – EPSA – Altiservice – SAMU Pau – SAMU Bayonne – Conseil Régional Aquitaine – Communauté d'agglomération Pays Basque – Toutes les communes du département

Opérateurs : ASF – ENEDIS – Orange – La Poste – GRDF – Ports - EFS – Réseau sport 64 - SNCF

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest – Sud Radio - RFM

Date : samedi 21 décembre 2019

Heure : 06h30

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le samedi 21 décembre à 18h00

Fin événement prévue le dimanche 22 décembre 2019 à 10h00 au moins

Qualification de l'évènement : Forte tempête hivernale d'une intensité un peu plus marquée que celle du vendredi 13 décembre dernier, notamment près du littoral atlantique.

Situation actuelle :

Accalmie en cette fin de nuit avec des vents faibles de secteur sud-est et de rares averses .

Evolution prévue :

Une perturbation atlantique gagne rapidement le nord-ouest de la nouvelle Aquitaine en fin de matinée et se généralise cet après-midi à toute la nouvelle Aquitaine, puis en soirée à l'ouest de l'Occitanie en s'accompagnant d'un renforcement du vent assez notable avec des rafales de sud-ouest de 70 à 90 km/h.

En fin d'après-midi, un régime de fréquentes averses s'établit par le nord-ouest et le vent se renforce progressivement pour souffler en rafales de plus en plus violentes au cours de la nuit sur la bordure sud de la dépression nommée Fabien qui circule sur le nord du Pays.

Ces violentes rafales touchent d'abord la Charente-maritime et la Gironde , puis s'étendent vers les Landes, la Dordogne et le Lot-et-Garonne pour atteindre le Gers et les Pyrénées atlantiques en milieu de nuit.

Les rafales attendues sont de 110 à 120 km/h sur la Charente-maritime, la Gironde et le nord des Landes , pouvant atteindre 130 à 140 km/h près des côtes, voire un peu plus en bord de mer , avec un maximum entre 22h et 04 h du matin. Ailleurs, elles seront comprises entre 90 et 110 km/h , localement 120 km/h sous des grains parfois orageux.

A noter que sur les autres départements, on pourra observer de très fortes rafales voisines de 100 km/h voire un peu plus sous grains mais de manière plus localisée et sur une durée plus brève.

Phénomènes aggravants : dans un contexte de sols détrempés, des chutes d'arbres sont encore à craindre.

Vagues submersions: de niveau orange sur la Gironde, jaune ailleurs

Ces vents tempétueux génèrent une mer très forte à grosse et provoquent une surélévation du niveau de la mer de l'ordre de 80 cm à 1m de la Charente maritime au nord des Landes, et 40 à 80 cm plus au sud , dans un contexte de coefficients de marée heureusement pas trop élevés (64). De fortes vagues vont déferler sur la côte avec des risques de submersion localisés et une érosion dunaire pouvant être notable. Le risque le plus fort concerne le bassin d'Arcachon où les risques de submersion sont plus marqués en raison des vents violents qui sont durables et au moment de la marée haute, notamment en fond de bassin.

Evolution prévue : accalmie progressive en fin de nuit ou début de matinée, un peu plus tardive près des côtes d'Aquitaine.

Conséquences possibles : Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés. La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distributions d'électricité et de téléphone et provoquer des coupures pendant des durées relativement importantes.

Conseils de comportement : Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral. En ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez, en aucun cas, des fils électriques tombés au sol. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés, si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Pour les maires : la plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur **Météo-France au 05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC